

## **RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA**

Le Comité permanent de la justice présente son premier rapport :

### **Réunion :**

Le Comité s'est réuni le mardi 22 novembre 2005, à 18 heures, dans la salle 254 du palais législatif.

### **Questions à l'étude :**

- Projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité/The Private Investigators and Security Guards Amendment Act*;
- Projet de loi 3 — *Loi sur l'exécution des jugements canadiens/The Enforcement of Canadian Judgments Act*;
- Projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire/The Official Time Amendment Act*;
- Projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur la Corporation du Centre des congrès/The Convention Centre Corporation Amendment Act*.

### **Composition du Comité :**

- M. DEWAR;
- M<sup>me</sup> DRIEDGER;
- M. HAWRANIK;
- M. JHA;
- M<sup>me</sup> KORZENIOWSKI;
- M. le *ministre* MACKINTOSH;
- M. MALOWAY;
- M. PENNER;
- M. REIMER;
- M. le *ministre* SMITH;
- M. SWAN.

Le Comité a élu :

- M<sup>me</sup> KORZENIOWSKI à la présidence;
- M. JHA à la vice-présidence.

### **Exposé oral :**

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur la Corporation du Centre des congrès/The Convention Centre Corporation Amendment Act* :

Klaus Lahr

Corporation du Centre des congrès

### **Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :**

(N<sup>o</sup> 2) — *Loi modifiant la Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité/The Private Investigators and Security Guards Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 3) — *Loi sur l'exécution des jugements canadiens/The Enforcement of Canadian Judgments Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 8) — *Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire/The Official Time Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 10) — *Loi modifiant la Loi sur la Corporation du Centre des congrès/The Convention Centre Corporation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

La présidente,

Rapport présenté par :

---

Bonnie KORZENIOWSKI

Le 22 novembre 2005